

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : IM 2.0 LSR1

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Imprimerie et reproduction d'enregistrements  
Laminage  
Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : 3DPMolds ApS  
Hvedemarken 2  
DK-3650 Oelstykke  
Denmark

Téléphone : +45 5388 3210

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@3dpmolds.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 Emergency Numbers : +33 - (0)1 45 42 59 59 / +45 - 5388 3210

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Système durcissant à l'UV

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acrylated Monomer	Proprietary	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373	Proprietary
Photoinitiator	Proprietary	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 4; H413	Proprietary
Stabilizer	Proprietary	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	Proprietary

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Ne pas enlever le produit solidifié.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques d'extinction : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Rincer à l'eau.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**3DPMOLDS**

## IM 2.0 LSR1

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Stabilizer	Proprietary	VME	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Évacuation locale

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
- Matériel : Viton®
  - Épaisseur du gant : Gants à manchettes
  - Longueur des gants : 0,4 mm
  - Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
  - Fabricant : Classe 4
- Remarques : Ne pas porter des gants de PVC car le PVC absorbe les acrylates. Protection préventive de la peau
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Suivre le protocole de protection de la peau.
- Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement.  
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR                      Date de révision                      Date de dernière parution: -  
16.02.2026                                      Date d'impression 16.02.2026

État physique                                      : liquide  
Couleur    : jaune clair  
Odeur    : type acrylique  
Seuil olfactif                                      : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation      : Donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition                : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure      : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure      : Non applicable

Point d'éclair                                     : Greater than 95 °C  
Méthode: ASTM D 93, Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'inflammation                : n'est pas auto-inflammable

pH    : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique                         : env. 59 mPa.s (30 °C)

Temps d'écoulement                         : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité                                : insoluble

Pression de vapeur                             : < 0,1 hPa

Densité    : env. 1,0589 gcm<sup>3</sup> (20 °C)  
Méthode: DIN 53217

**9.2 Autres informations**

Auto-inflammation                            : Méthode: Pas d'information disponible.  
Donnée non disponible

Taux d'évaporation                            : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau                         : non miscible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.  
La polymérisation survient lors de l'exposition à la lumière blanche, la lumière ultraviolette ou la chaleur.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR	Date de révision 16.02.2026	Date de dernière parution: - Date d'impression 16.02.2026
--------------------	--------------------------------	--

Réactions dangereuses : Une polymérisation violente peut se produire.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Initiateur de radicaux libres  
Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 729,93 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Composants:**

**Stabilizer:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Composants:**

**Stabilizer:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

**Composants:**

**Stabilizer:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## IM 2.0 LSR1

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### Composants:

##### Stabilizer:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### Composants:

##### Stabilizer:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026

Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR

Date de révision  
16.02.2026Date de dernière parution: -  
Date d'impression 16.02.2026

Remarques : IMDG Code segregation group - none

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**IATA\_P (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Non applicable**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Texte complet pour autres abréviations**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**3DPMOLDS**

## IM 2.0 LSR1

Version 1.0 SDS FR	Date de révision 16.02.2026	Date de dernière parution: - Date d'impression 16.02.2026
--------------------	--------------------------------	--

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.  
Les paragraphes marqués en gris indiquent des modifications par-rapport à la version précédente.  
The evaluation of this mixture for the purpose of classification and labeling is based on calculations and bridging principles (essentially similar mixtures, batch analogy).

**Classification du mélange:**

**Procédure de classification:**

**IM 2.0 LSR1**

Version 1.0 SDS FR	Date de révision 16.02.2026	Date de dernière parution: - Date d'impression 16.02.2026
--------------------	--------------------------------	--

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.